

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1686

13 juillet 2013

### SOMMAIRE

AS Habitat .....	80914	Easy Way, S.à r.l. ....	80926
BCW GP .....	80915	Elektra Finanzierung A.G. ....	80927
BETAVI S.à.r.l. (Bureau d'Etude des Traitements Acoustiques et Vibrations Industrielles Sàrl) .....	80897	Elia Re S.A. ....	80927
Bitburger-Naturhäuser GmbH (luxembourgeoise Niederlassung) .....	80922	Encyclopaedia Britannica Holding S.A. ...	80928
Brilux S.à r.l. ....	80908	Endurance HC Beta S.à r.l. ....	80928
Console S.à r.l. ....	80911	Erste Luxemburger Forderungsankaufgesellschaft AG .....	80923
Crestbridge S.A. ....	80903	ESJ S.C.A. SICAR .....	80888
Cross Media Publishing S.à r.l. ....	80917	Eurooffice 491 S.à.r.l. ....	80925
Cypholding S.A. ....	80898	European Training & Certification Services S.A. ....	80928
DB Advisors SICAV .....	80905	Evalex Construction Sàrl .....	80925
DC Créations S.A. ....	80907	Exclusive Color S.à r.l. ....	80927
Delamain S.à r.l. ....	80908	Federal-Mogul Luxembourg S.à r.l. ....	80904
Delicious S.à r.l. ....	80911	Ficel Group S.A. ....	80920
Diagonale S.A. ....	80914	GLN Investment .....	80922
Diantha S.A. ....	80914	Global Resources Investments S.A. ....	80928
Dictea SA .....	80915	GPB Asset Management S.A. ....	80926
Dictea SA .....	80917	HRK Participations S.A. ....	80928
Diplomatic and Business Protection Group .....	80901	Il Cosmetics Poland S.A. ....	80882
Dofilux .....	80907	Ile aux Clowns asbl .....	80912
Domaine de Schengen, société civile .....	80923	K&Kv Swiss S.à r.l. ....	80901
Dominion Corporate Group S.A. ....	80903	Lion/Niagara Luxembourg II .....	80926
DS Création S.à r.l. ....	80918	LMA (Luxembourg) S.à r.l. ....	80898
Dubimmo S.A. ....	80918	MCH Lux III .....	80897
Dubimmo S.A. ....	80919	OVC Property Services Limited Société Anonyme .....	80906
Dubimmo S.A. ....	80919	Perignon Immobilière S.A. ....	80921
Dubimmo S.A. ....	80920	Picea Investment S.A. ....	80921
Dubimmo S.A. ....	80920	RB SFOF (Lux) Liquid S.à r.l. ....	80890
Dubimmo S.A. ....	80921	RGC GP Co. S.à r.l. ....	80918
Duemme International Luxembourg S.A. ....	80922	Santé S.A. ....	80919
Easy Rider .....	80926	Skiron S.à r.l. ....	80886
		West Air Sweden (Luxembourg Branch) .....	80910

## II Cosmetics Poland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 166.973.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of May.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

an extraordinary general meeting was held of the shareholders of the public limited company "IL COSMETICS POLAND S.A.", established and having its registered office at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, incorporated by virtue of an instrument attested by Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 17<sup>th</sup> February 2012, published in Mémorial (Official Gazette) C No 873 of 3<sup>rd</sup> April 2012, entered in the Register of Commerce and Companies, Luxembourg, under No B 166.973.

The meeting opened under the chairmanship of Mrs Sylvie TALMAS-CEOLA, employee, residing professionally at 63-65, rue de Merl, L- 2146 Luxembourg.

The Chairman appointed as Secretary Mrs Sandra SCHWEIZER, employee, residing professionally at 63-65, rue de Merl, L- 2146 Luxembourg.

The meeting appointed as scrutineer Mr Anouar BELLI, employee, residing professionally at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

The Chairman stated as follows:

I. It appears from the attendance list drawn up and certified to be correct by the officers of the meeting, that the ONE HUNDRED (100) shares, with a nominal value of THREE HUNDRED TWENTY EUROS (EUR 320,-) each, representing the entire capital of the company of THIRTY-TWO THOUSAND EUROS (EUR 32.000,-) are duly represented at the present meeting, which as a result is duly constituted and is thus entitled to discuss and decide validly on the items on the agenda set out below, without prior convening notices, all the members of the meeting having agreed to meet without other formalities, after being apprised of the agenda.

There shall also remain attached hereto the attendance list and the instruments of proxy given by the shareholders represented, which, after being certified "ne varietur" by the officers of the meeting and the attesting notary, will be submitted with the said instrument to registration formalities.

II. That the agenda for the present meeting is as follows:

- 1.- Cancellation of the categories of Director's A and B and amendment of the powers of signatures.
- 2.- Amendment of article 10 of the articles of incorporation of the company.
- 3.- Amendment of article 11 of the articles of incorporation of the company.
- 4.- Amendment of article 13 of the articles of incorporation of the company.
- 5.- Resignation of Mr. Jean-Marc FABER and Mr. Christophe MOUTON as Directors.
- 6.- Appointment of three new members of the board of directors i.e. Mr. Jean-François HARPES, Mr. Ingwer MEINHOLD and Mr. Bernard CITROEN. The Board of Directors will be composed of: Mr. Jean-François HARPES, Mr. Ingwer MEINHOLD, Mr. Bernard CITROEN and Mr. Leszek GAWARECKI.
- 7.- Renewal of the mandate of Mr. Leszek GAWARECKI as Director;
- 8.- Miscellaneous.

After discussing the above, the General Meeting unanimously made the following resolutions:

### *First resolution*

The General Meeting decides to cancel Director's categories A and B in the articles of association.

### *Second resolution*

The General Meeting decides subsequently to amend in article 10 of the articles of association so that it reads as follows:

« **Art. 10. Composition of Board of Directors.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least, who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a single shareholder or in case it is stated at a shareholders meeting that the Company has only one single shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one single member until the annual shareholders meeting following the statement of the existence of more than one shareholder.

The directors shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. Their reelection is authorized.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting."

#### *Third resolution*

The General Meeting decides subsequently to amend in article 11 of the articles of association so that it reads as follows:

« **Art. 11. Board meetings.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, the sole director or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

Are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority the directors participating to the meeting of the board of directors by way of visioconference or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting of the board of directors and a continuous transmission of the debates. Board meetings held by such means of communication are deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

In case of Sole Director, the Sole Director will exercise the same powers granted to the Board of Directors.»

#### *Fourth resolution*

The General Meeting decides subsequently to amend in article 13 of the articles of association so that it reads as follows:

« **Art. 13. Representation.** The Company will be bound by the single signature of the sole director, or if the Board of Directors consists in three members or more by the joint signature of two directors, or the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.»

#### *Fifth resolution*

The General Meeting accepts the resignation of Mr. Jean-Marc FABER and Mr. Christophe MOUTON as category A Directors.

#### *Sixth resolution*

The General Meeting appoints the following persons as new members of the board of directors for a period of one year, ending at the general meeting in 2014:

- Mr Bernard CITROËN, born on 31<sup>st</sup> of August 1958 in Bayonne (France), residing 29, Avenue Georges Mandel, F-75116 Paris.

- Mr Jean-François HARPES, born on 22<sup>nd</sup> of April 1966 in Luxembourg, residing 71, rue des Carrières, L-1316 Luxembourg.

- Mr Ingwer MEINHOLD, born on 08<sup>th</sup> of July 1960 in Bonn (Germany), residing 15, rue de Salis, 57000 Metz.

#### *Seventh resolution*

The General Meeting decides to renew the mandate of the category B director as director i.e. Mr Leszek GAWARECKI for a period of one year, ending at the general meeting in 2014.

There being no further items on the agenda and no-one seeking to speak, the Chairman closes the meeting.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 950.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF AN ACT, executed in Luxembourg on the date first above written.

And after reading over and interpretation to the parties present, all of whom are known to the attesting notary as regards their forenames, surnames, status and places of residence, the latter signed the present minutes with the notary.

### Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille treize, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «IL COSMETICS POLAND S.A.», établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 17 février 2012, publié au Mémorial C numéro 873 du 3 avril 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 166.973.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie TALMAS-CEOLA, employée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Sandra SCHWEIZER, employée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Anouar BELLI, employé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte de la liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT VINGT EUROS (€ 320.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (€ 32.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression des catégories d'Administrateur A et B et modification des pouvoirs de signature.
2. Modification de l'article 10 des statuts de la société.
3. Modification de l'article 11 des statuts de la société.
4. Modification de l'article 13 des statuts de la société.
5. Démission de Monsieur Jean-Marc FABER et Monsieur Christophe MOUTON, au poste d'administrateurs.
6. Nomination de trois nouveaux membres du conseil d'administration à savoir Mr. Jean-François HARPES, Mr. Ingwer MEINHOLD et Mr. Bernard CITROEN. Le Conseil d'Administration sera composé comme suit: Mr. Jean-François HARPES, Mr. Ingwer MEINHOLD, Mr. Bernard CITROEN et Mr. Leszek GAWARECKI.
7. Reconduction du mandat de Monsieur Leszek GAWARECKI, au poste d'administrateur.
8. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide la suppression des catégories d'Administrateurs A et B dans les statuts de la société.

#### *Deuxième résolution*

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide que l'article 10 des statuts aura la teneur suivante:

« **Art. 10. Composition du Conseil d'administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.»

#### *Troisième résolution*

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide que l'article 11 des statuts aura la teneur suivante:

« **Art. 11. Réunions du Conseil d'administration.** Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.»

#### *Quatrième résolution*

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide que l'article 13 des statuts aura la teneur suivante:

« **Art. 13. Représentation.** La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Jean-Marc FABER et de Monsieur Christophe MOUTON, au poste d'Administrateurs de catégorie A.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale nomme les personnes suivantes comme nouveaux membres du conseil d'administration pour une période d'une année se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2014:

- Monsieur Bernard CITROËN, né le 31 août 1958 à Bayonne (France) et demeurant au 29, Avenue Georges Mandel, F-75116 Paris.
- Monsieur Jean-François HARPES, né le 22 avril 1966 à Luxembourg, demeurant au 71, rue des Carrières à L-1316 Luxembourg.
- Monsieur Ingwer MEINHOLD, né le 08 juillet 1960 à Bonn (Allemagne), demeurant au 15, rue de Salis, 57000 Metz, France.

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale décide de reconduire le mandat de l'administrateur de catégorie B i.e. Monsieur Leszek GAWARECKI au poste d'Administrateur pour une période d'une année se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2014.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges qui seront supportées par la Société comme résultat du présent acte sont estimés à 950,- EUR

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: Sylvie TALMAS-CEOLA, Sandra SCHWEIZER, Anouar BELLI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 mai 2013. Relation GRE/2013/2154. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013069118/216.

(130084960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

---

**Skiron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.052.

In the year two thousand and thirteen.

On the eighteenth day of April.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The private limited company Meltem S.à r.l., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 175063,

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Skiron S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 175052, incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), on December 7, 2012, published in the Mémorial C number 756 of March 28, 2013, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on March 26, 2013, not yet published in the Mémorial C,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

*First resolution*

The corporate capital is increased to the extent of eighty seven thousand United States Dollars (USD 87,000.-) in order to raise it from its present amount of one hundred and fourteen thousand United States Dollars (USD 114,000.-) to two hundred and one thousand United States Dollars (USD 201,000.-) by the issue of eighty seven thousand (87,000) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Payment*

The company's capital increase has been fully paid by the sole shareholder, pre-named, by contribution in cash of eighty seven thousand seven hundred and fifty three United States Dollars and sixty two Cents (USD 87,753.62); eighty seven thousand United States Dollars (USD 87,000.-) representing the amount to the extent of which the capital has been increased and seven hundred and fifty three United States Dollars and sixty two Cents (USD 753.62) being a share premium which will be recorded in the share premium account.

The amount of eighty seven thousand seven hundred and fifty three United States Dollars and sixty two Cents (USD 87,753.62) is now at the free disposal of the company.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of article six of the articles of association is amended as follows:

" **Art. 6. Paragraph 1.** The corporate capital is set at two hundred and one thousand United States Dollars (USD 201,000.-) represented by two hundred and one thousand (201,000) shares of one United States Dollar (USD 1.-) each."

*Expenses*

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.



WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the présent original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize.

Le dix-huit avril.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

**A COMPARU:**

La société à responsabilité limitée Meltem S.à r.l., avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 175063,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "Skiron S.à r.l.", ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 175052, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 décembre 2012, publié au Mémorial C numéro 756 du 28 mars 2013, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 26 mars 2013, non encore publié au Mémorial C,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le capital social est augmenté à hauteur de quatre-vingt-sept mille Dollars des Etats-Unis (USD 87.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent quatorze mille Dollars des Etats-Unis (USD 114.000,-) à deux cent un mille Dollars des Etats-Unis (USD 201.000,-) par l'émission de quatre-vingt-sept mille (87.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Paiement*

L'augmentation de capital de la société a été intégralement payée par l'associée unique, pré-nommée, par versement en espèces de quatre-vingt-sept mille sept cent cinquante-trois Dollars des Etats-Unis et soixante-deux Cents (USD 87.753,62); quatre-vingt-sept mille Dollars des Etats-Unis (USD 87.000,-) représentant le montant à concurrence duquel le capital a été augmenté et sept cent cinquante-trois Dollars des Etats-Unis et soixante-deux Cents (USD 753,62) représentant la prime d'émission à affecter au compte «prime d'émission».

La somme de quatre-vingt-sept mille sept cent cinquante-trois Dollars des Etats-Unis et soixante-deux Cents (USD 87.753,62) est dès à présent à disposition de la société.

*Deuxième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article six des statuts se trouve modifié comme suit:

" **Art. 6. Alinéa 1.** Le capital social est fixé à deux cent un mille Dollars des Etats-Unis (USD 201.000,-) représenté par deux cent un mille (201.000) parts sociales d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 avril 2013. Relation: EAC/2013/5320. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013069381/108.

(130085680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

**ESJ S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 169.860.

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

There appeared

Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting as the representative of ESJ Management S.á r.l, the general partner (gérant commandite) (the General Partner) of ESJ S.C.A SICAR, a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 169860 (the Company),

pursuant to a proxy of the General Partner dated May 16, 2013, and to the resolutions of the General Partner dated 20<sup>th</sup> February 2013.

The proxy and a copy of the minutes of the said resolutions, initialled ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on June 27<sup>th</sup> 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1787 of July 17, 2012. The Articles of Incorporation have been amended by a notarial deed on February 27, 2013, published in the Mémorial C, number 1031 of April 30, 2013.

2. The Company has a subscribed capital of fifty thousand USD (USD 50,000) represented by thirty-nine (39) class A Shares and by ten (10) class C shares of the compartment ESJ S.C.A. SICAR - PE Real Estate II with no par value and one (1) GP Share (as defined in Article 5.5. of the Articles of Incorporation).

The Company has an authorised capital of three hundred million USD (USD 300,000,000) (the Authorised Capital) and the General Partner is authorised to issue, within the Authorised Capital and during a period starting as of 27<sup>th</sup> February 2013 and expiring on the date that is five years thereafter (i.e., 27<sup>th</sup> February 2018) (the Authorised Capital Period), shares of any Class within any Compartment with such features as set out in the Memorandum with the right to eliminate or limit the existing shareholders' preferential subscription right to subscribe for these shares.

3. By a resolution of 20<sup>th</sup> February 2013, the General Partner has decided to increase the share capital of the Company by an amount of USD 21,760,000 (twenty-one million seven hundred and sixty thousand US dollars) in order to raise it from its current amount to USD 21,810,000.-(twenty-one million eight hundred and ten thousand US dollars) by the creation and issuance of 12,260 (twelve thousand two hundred sixty) new class A Shares and 9,500 (nine thousand five hundred) new Class B shares of the compartment ESJ S.C.A. SICAR - PE Real Estate II), at a price equal to USD 1,000 with 36,70% on each share paid up on issue, so that the total subscription is USD 7,985,920.- (seven million nine hundred and eighty-five thousand nine hundred and twenty US dollar).

The said amount has been available to the Company, evidence thereof having been given to the notary by a bank certificate. The justifying documents of the subscription have been produced to the undersigned notary.

4. As a consequence of such increase of capital, Article 5.3 of the Articles of Incorporation is amended as follows:

" 5.3. The subscribed capital of the Company is USD 21,810,000 (twenty-one million eight hundred and ten thousand US dollars) represented by one (1) GP Share (as defined in article 5.5 below), and by 12,299 (twelve thousand two hundred and ninety-nine) class A Shares, 9,500 (nine thousand five hundred) class B Shares and 10 (ten) class C shares with no par value (the class A, B and C shares allocated to the compartment ESJ S.C.A. SICAR - PE Real Estate II)."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated at EUR 6,500.-

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.



The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-sept mai.

Pardevant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire de ESJ Management S.à r.l., gérant commandité (le Gérant Commandité) de ESJ S.C.A. SICAR, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169860 (la Société),

conformément à un pouvoir du Gérant Commandité du 16 mai 2013 et aux résolutions du Gérant Commandité du 23 février 2013.

Le pouvoir et une copie desdites résolutions, paraphées ne varietur par le comparant et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être enregistrées auprès des administrations compétentes.

Le comparant, agissant en sa capacité, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 27 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1787 du 17 juillet 2012 et les statuts en ont été modifiés suivant acte notarié du 27 février 2013, publié au Mémorial C, numéro 1031 du 30 avril 2013.

2.- Le capital initial de la Société s'élève à cinquante mille USD (50.000.-USD) représenté par trente neuf (39) actions de classe A et dix (10) actions de classe C du compartiment ESJ S.C.A. SICAR - PE Real Estate II sans valeur nominale et d'une (1) Action AC (telle que définie à l'article 5.5 des statuts).

La Société a un capital autorisé de trois cent million USD (300.000.000USD) (le Capital Autorisé) et l'Associé Gérant Commandité est autorisé à émettre, dans les limites du Capital Autorisé et pendant une période démarrant le 27 février 2013 et expirant après cinq ans à compter de cette date (c'est-à-dire le 27 février 2018) (la Période de Capital Autorisé), des actions de toute Catégorie dans tout Compartiment ayant les caractéristiques définies dans le Mémoire et le droit d'éliminer ou limiter le droit préférentiel de souscription à ces actions.

3.- Par une résolution du 20 février 2013, le Gérant Commandité a notamment décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de USD 21.760.000.- (vingt-et-un millions sept cent soixante mille US dollars) en vue de le porter de son montant actuel à USD 21.810.000.- (vingt-et-un millions huit cent dix mille US dollars) par la création et l'émission de 12.260 (douze mille deux cent soixante) actions nouvelles de la classe A et 9.500 (neuf mille cinq cents) actions nouvelles de class B du compartiment ESJ S.C.A. SICAR - PE Real Estate II, à un prix de USD 1.000.- (mille US dollars) par action, libérées à concurrence de 36,70 % lors de l'émission, de sorte que le prix de souscription total est de USD 7.985.920.- (sept millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent vingt US dollars).

Ledit montant a été mis à la disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

4.- En conséquence de cette augmentation de capital, l'article 5.3 des statuts est modifié comme suit:

« **5.3.** Le capital souscrit de la Société est de US 21.810.000 (vingt-et-un millions huit cent dix mille US dollars) représenté par une (1) Action AC (telle que définie à l'article 5.5 ci-dessous) et par 12.299 (douze mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf) actions de classe A, 9.500 (neuf mille cinq cents) actions de classe B et 10 (dix) actions de classe C sans mention de valeur nominale (les actions de classe A, B et C étant allouées au compartiment ESJ S.C.A. SICAR - PE Real Estate II)».

### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit qui pourraient incomber à la Société à la suite de la présente augmentation de capital sont estimés à environ EUR 6.500.-

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant qui est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2013. Relation: LAC/2013/23474. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013069772/108.

(130085944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**RB SFOF (Lux) Liquid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 32.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 177.555.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of May.

Before Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

RB SFOF (Lux) Holdings, a société à responsabilité limitée having its registered office at 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 88,000, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

Hereby represented by Perrine Macgorigh, jurist, professionally residing in Luxembourg,

By virtue of a proxy given under private seal on 21 May 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is formed by those present between the party noted above and all 1 persons and entities who may become members in the future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").

**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to -or for the benefit of -companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among other things: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever, including securities and financial instruments issued by securitisation vehicles; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these investments or assets; (iii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements; (iv) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (v) make deposits at banks or with other depositaries and/or invest them in any other manner; and (vi) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the framework of its permitted objects, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which are part of its group, and issue and accept debt instruments and loans in any form whatsoever and on such terms (including on interest-free terms) as it thinks appropriate. The enumeration above is illustrative and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form, proceed to the private issue of bonds and debentures and provide security in relation thereto.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

**Art. 3.** The Company is incorporated under the name of "RB SFOF (Lux) Liquid S.a r.L".

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the "Board").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board, except that such branches or other offices shall not be established in the United Kingdom. In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad (but shall not be transferred to the United Kingdom) until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an undetermined period.

## **Title II. - Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is set at thirty-two thousand U.S. dollars (USD 32,000.-), represented by thirty-two thousand (32,000) shares of a par value of one U.S. dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

**Art. 7.** Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way, they are transferable to non-members, but only with the prior approval of the members representing three quarters of the capital. In the same way, the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three quarters of the rights owned by the survivors.

## **Title III. - Management**

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board. A majority of the members of the Board shall at all times be resident in Luxembourg. The Board shall choose from among its managers a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the Board. The Board shall meet upon call by the chairman, at the registered office of the Company or at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the Board, but in his absence, the Board may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by all the managers by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a Board meeting to be held at a time determined in a prior resolution adopted by the Board.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes that are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers, or by any person duly appointed to that effect by the Board.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

A majority of the members of the Board (i.e. 50% or more) present at any meeting (other than by way of proxy) shall be present at that meeting in Luxembourg in person.

Resolutions shall be passed with (i) the majority vote of the Board and (ii) the approval of a majority of managers who are Luxembourg residents. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other, provided that such participation shall not take place from the United Kingdom. Without prejudice to the foregoing, such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by (i) the signature of the sole manager, (ii) in case of several managers, the joint signature of two managers, or (iii) the sole signature of any person to whom such signatory powers shall have been delegated by the managers.

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

#### **Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 9.** The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other, provided that such participation shall not take place from the United Kingdom. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

#### **Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 10.** The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 11.** At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital, the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **Title VI. - Dissolution**

**Art. 12.** The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

#### **Title VII. - General provisions**

**Art. 13.** Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

### *Subscription - Payment*

The thirty-two thousand (32,000) shares representing the entire share capital of the Company have been subscribed by RB SFOF (Lux) Holdings, a société à responsabilité limitée having its registered office at 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 88,000, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of thirty-two thousand U.S. dollars (USD 32,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

The incorporating Shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon adopted the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. The following persons are appointed as Managers of the Company for an unlimited term:

- Mr. Ed GIERA, with professional address at 2332 Kunsman Road, Quakertown, PA 18951, United States of America;  
- Mrs. Hanna DUER, with professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Godfrey ABEL, with professional address at 30 Rue de Crecy, L-1364, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-quatrième jour du mois de mai;

Par devant Nous Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

### **A COMPARU:**

RB SFOF (Lux) Holdings, une société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, ayant un capital social de 88,000 dollars américains, et en cours d'enregistrement auprès du registre du commerce et des sociétés luxembourgeois, ici représentée par Perrine Macgorigh, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg,

En vertu d'une procuration sous seing privé lui ayant été délivrée le 21 mai 2013.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

**Art. 2.** L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut, entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance

et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque, y inclus des valeurs mobilières et instruments financiers émis par des véhicules de titrisation; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces investissements ou actifs; (iii) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap; (iv) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle détient un intérêt ou une participation ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (v) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et/ou les placer de toute autre manière; et (vi) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social tel que décrit dans cet article, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, et émettre et accepter tous titres de dettes et emprunts sous quelque forme que ce soit et selon les conditions (y compris sans intérêts) qu'elle estime appropriées. L'énumération précitée est illustrative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature et fournir les sécurités y relatives.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de «RB SFOF (Lux) Liquid S.à r.l.».

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, excepté que lesdites filiales ou lesdits bureaux ne peuvent pas être créés au Royaume-Uni.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger (mais ne pourra pas le transférer au Royaume-Uni) jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

## Titre II. - Capital - Parts

**Art. 6.** Le capital social est fixé à trente-deux mille dollars américains (USD 32.000,-), représenté par trente-deux mille (32.000) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles, dans ce même cas, à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être, dans le même cas, transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

## Titre III. - Gérance

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil. Le Conseil devra être composé, à tout moment, d'une majorité de gérants résidents luxembourgeois. Le Conseil choisira parmi les gérants un président et un vice-président. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, qui sera responsable pour tenir les minutes du Conseil.



Le Conseil se réunira sur appel du président, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du Conseil, mais en son absence le Conseil peut nommer un autre gérant comme président pro tempore par un vote de la majorité présente à cette réunion.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil doit être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence seront mentionnées dans la convocation. Il peut être renoncé à cette convocation par l'accord écrit de tous les gérants par câble, télégramme, télex ou fax, e-mail ou tout autre moyen de communication. Une convocation séparée ne sera pas requise pour une réunion du Conseil à tenir à une date déterminée dans une précédente décision adoptée par le Conseil.

Les minutes de toute réunion du Conseil seront signées par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Des copies ou extraits de ces minutes en vue de leur production en justice ou autrement seront signées par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le Conseil.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

La majorité des membres du Conseil (i.e. 50% ou plus) présents à une réunion (autrement que via un pouvoir) devront être présents en personne à la réunion à Luxembourg.

Les décisions du Conseil sont prises (i) à la majorité des voix du Conseil et (ii) avec l'approbation de la majorité des gérants résidents au Luxembourg. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre, étant entendu que ladite participation ne doit pas intervenir depuis le Royaume-Uni. Sans préjudice de ce qui précède, une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par (i) la signature individuelle du gérant unique, (ii) en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou (iii) par la signature individuelle d'une personne à laquelle de tels pouvoirs de signature auront été délégués par les gérants.

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions relative aux sociétés à responsabilité limitée de la section XII de la Loi de 1915.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre, étant entendu que ladite participation ne doit pas intervenir depuis le Royaume-Uni. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toute modification des statuts sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

#### **Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés.

Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

#### **Titre VI. - Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés aux mêmes conditions de majorité appliquant à la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

#### **Titre VII. - Dispositions générales**

**Art. 13.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il sera fait référence à la Loi de 1915.

##### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

##### *Souscription et Libération*

RB SFOF (Lux) Holdings, une société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, ayant un capital social de 88,000 dollars américains, et en cours d'enregistrement auprès du registre du commerce et des sociétés luxembourgeois, a souscrit les trente-deux mille (32.000) parts sociales représentant l'entièreté du capital social de la Société.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente-deux mille dollars américains (USD 32.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

##### *Résolutions des associés*

L'associé constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les décisions suivantes:

- 1- L'adresse du siège social de la Société est établie au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- 2- Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:
  - Ed GIERA, résidant professionnellement au 2332 Kunsman Road, Quakertown, PA 18951, Etats-Unis d'Amérique;
  - Hanna DUER, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
  - Godfrey ABEL, résidant professionnellement au 30, rue de Crecy, L-1364, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. MACORIGH, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg AC, le 28 mai 2013. Relation: LAC/2013/24178. Reçu soixante quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013070693/378.

(130087119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

---

**BETAVI S.à.r.l. (Bureau d'Etude des Traitements Acoustiques et Vibrations Industrielles Sàrl), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.186.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013068866/11.

(130085646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

---

**MCH Lux III, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.637.

---

**RECTIFICATIF**

L'an deux mil treize, le vingt février.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Deutsche Fiduciary Services (Suisse) SA, une société anonyme régie par les lois Suisses, dont le siège social se situe au 3, place des Bergues, CH-1211, Genève, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Genève sous le numéro CH-660-0407981-0, représentée par Marjorie André, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genève, le 18 février 2013,

Laquelle comparante déclare avoir représenté l'associé unique de la société à responsabilité limitée "MCH Lux III", lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue par-devant le notaire instrumentaire, en date du 9 novembre 2010, Numéro 2239 de son répertoire. Lequel acte a été enregistré à l'Administration de Luxembourg Actes Civils, le 11 novembre 2010, avec les relations suivantes: LAC/2010/49644 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en date du 16 novembre 2010 sous la référence L100173587, référence de publication 2010150984/499.

Laquelle comparante déclare que lors dudit acte du 9 novembre 2010 qui actait l'immatriculation de la société "MCH Lux III", l'indication de l'associé unique comparant était erronée, de sorte qu'il y a lieu de rectifier en conséquence l'acte du 9 novembre 2010, ainsi que les actes subséquents comme suit:

A la suite de: "Deutsche Fiduciary Services (Suisse) S.A., a company existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Place des Bergues 3, Case Postale 1416, Geneva 1211, Switzerland and registered with Trade and Companies Register of Geneva under number CH-660-0407981-0", doit être inséré:

"acting as trustee of the Popcorn Trust, a trust formed under the laws of England and Wales"

Dans la version française des statuts, il conviendra de modifier comme suit: Après:

"Deutsche Fiduciary Services (Suisse) SA, une société anonyme régie par les lois Suisses, dont le siège social se situe au 3, place des Bergues, CH-1211, Genève, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Genève sous le numéro CH-660-0407981-0", doit être inséré:

"agissant en qualité de trustee de Popcorn Trust, un trust constitué selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles".

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

Dont acte,

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. André et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 février 2013. Relation: LAC/2013/8043. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013069235/43.

(130085302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

---

**Cypholding S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 147.638.

---

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

*Pour la société*

Référence de publication: 2013068949/11.

(130085570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

---

**LMA (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 516.100,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 152.032.

---

In the year two thousand thirteen, on the seventeenth day of May, before Maître Gérard Lecuit notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of LMA (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 152.032, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, dated 9 February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations CN°904 of 30 April 2010 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem dated 26 August 2010, notary residing in Sanem, Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°2259 dated 22 October 2010.

**THERE APPEARED:**

MAP 86 Segregated Portfolio, as segregated portfolio of LMA SPC, a Cayman Islands Segregated Portfolio Company, having its registered address at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (the Undersigned),

hereby represented by Mr. Juan Alvarez Hernandez, private employee, with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633, Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under a private seal on 15 May 2013.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, notes the provisions of articles 199 and 200-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law), and requests the undersigned notary to record the following:

I. The issued capital of the Company is set at five hundred sixteen thousand one hundred United States Dollars (USD 516,100.-) divided into two hundred fifty-eight thousand fifty (258,050) shares with a nominal value of two United States Dollars (USD 2.-) each, all of which are fully paid up;

II. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

(a) change of registered address of the Company;

(b) subsequent amendment to article 2, first and second paragraphs, of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the change adopted under item (a) above;

(c) delegation of powers;

(d) miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to move the registered office from its current address 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, with immediate effect.

#### *Second resolution*

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the article 2, first and second paragraphs, of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in Senningerberg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).”

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to authorize any manager of the company, and/or any employee of MaplesFS (Luxembourg) S.A., each acting individually and with full power of substitution, to make any statement and sign all documents and do everything which is lawful, necessary or simply useful in order to proceed, in accordance with the requirements of the Luxembourg law, to any registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to any publication in the official gazette of the Grand Duchy of Luxembourg (the Memorial C) in connection with the above resolutions, with the promise ratification of all said actions taken whenever requested.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately at one thousand euro (EUR 1,000).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said representative of the appearing party signed together with us the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française:**

L'an deux mille treize, le dix-septième jour du mai, par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de LMA (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152.032, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C-N°904 en date 30 avril 2010 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois en date du 26 aout 2010, suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C-N°2259 du 22 octobre 2010.

#### **A COMPARU:**

MAP 86 Segregated Portfolio, comme portefeuille ségréguée de LMA SPC, un Îles Cayman, une société de portefeuilles ségréguées avec siège social à c / o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Juan Alvarez Hernandez, employé privé, demeurant professionnellement au at 6D, route de Trèves, L-2633, Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 15 mai 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme déclaré ci-dessus, prend note des dispositions des articles 199 and 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi de 1915), laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le capital social émis de la Société est fixé à cinq cent seize mille cent dollars américains (USD 516.100 -), divisé en deux cent cinquante mille cinquante (258.050) parts sociales d'une valeur nominale de deux dollars américains (USD 2 -) chacune, qui sont entièrement libérées;

II. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société;

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est établi comme suit:

(a) modification du siège social de la Société;

(b) modification subséquente de l'article 2, premier paragraphe, des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter le changement adopté sous le point (a) ci-dessus;

(c) délégation des pouvoirs;

(d) divers.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer l'adresse du siège social de la société du 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg au, 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg avec effet immédiat.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 2, premier paragraphe, des Statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Senningerberg. Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Niederanven par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.»

#### *Troisième résolution*

L'Associé unique décide d'autoriser tout gérant de la Société, et/ou tout employé de MaplesFS (Luxembourg) S.A., chacun agissant individuellement avec pouvoir de substitution, d'effectuer toute déclaration et de signer tous les documents et faire tout ce qui est légal, nécessaire ou simplement utile afin de procéder, en conformité avec les exigences de la loi luxembourgeoise, à toute inscription auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à toute publication dans la gazette officielle du Grand-Duché de Luxembourg (le Memorial C) en liaison avec les résolutions ci-dessus, avec la promesse de ratifier toutes lesdites actions entreprises à chaque demande.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le dit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Alvarez Hernandez, G. Lecuit.



Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 mai 2013. Relation: LAC/2013/23005. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013069955/151.

(130086046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

**DBPG S.à r.l., Diplomatic and Business Protection Group, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8824 Perlé, 4A, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 146.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013068956/10.

(130085147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

**K&Kv Swiss S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6350 Dillingen, 6, route de Beaufort.

R.C.S. Luxembourg B 177.508.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn,

Den einundzwanzigsten Mai,

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile SCHLESSER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame,

Ist erschienen:

Herr Bernd BUCHHOLZ, Kaufmann, geboren am 1. April 1973 in Rockenhausen (Bundesrepublik Deutschland), wohnhaft in D-67655 Kaiserslautern, Eisenbahnstrasse 33,

hier vertreten durch Herrn Wei ZHANG, Angestellter, wohnhaft in L-1129 Luxembourg, 6, rue des Anémones, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 9. Mai 2013.

Vorerwähnte Vollmacht bleibt, nach "ne varietur" Paraphierung durch den Erschienenen und den Notar, der Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Dieser Komparent, vertreten wie eingangs erwähnt, ersucht den amtierenden Notar, die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht gegründet, die dem nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie der diesbezüglichen Gesetzgebung unterliegt.

**Art. 2.** Hauptzwecke der Gesellschaft sind:

- der Betrieb, die Erstellung und der Unterhalt von Internetauftritten und webbasierten Plattformen;
- der Verkauf und der Handel aller Art von Software und Hardware;
- die Erbringung von Dienstleistungen im Bereich des Managements und der Unternehmensführung auf Zeit, Marketing und Werbung;

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft jedwede Maßnahmen treffen und Handlungen vornehmen, die sie für die Erfüllung und die Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks für erforderlich erachtet. Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft alle industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen ausüben, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können.

**Art. 3.** Die Gesellschaft hat eine unbeschränkte Dauer.

**Art. 4.** Die Gesellschaft führt den Namen "K&Kv Swiss S.à r.l.".

**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Dillingen.

Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,00).

Diese einhundert (100) Geschäftsanteile wurden von dem alleinigen Gesellschafter, Herrn Bernd BUCHHOLZ, vorgeannt, gezeichnet.

Die Geschäftsanteile wurden voll in bar eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) zur freien Verfügung steht, was der Gesellschafter anerkennt.

**Art. 7.** Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bedingungen, abgeändert werden.

**Art. 8.** Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

**Art. 9.** Die Geschäftsanteile sind frei übertragbar, solange die Gesellschaft aus nur einem Gesellschafter besteht. Sie können unter Lebenden nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

**Art. 10.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 11.** Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

**Art. 12.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse der Geschäftsführer.

**Art. 13.** Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 14.** Solange die Gesellschaft aus nur einem Gesellschafter besteht, hat dieser alle Befugnisse, die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt.

Sollte zu einem späteren Zeitpunkt die Gesellschaft aus mehreren Gesellschaftern bestehen, sind die Beschlüsse der Gesellschaft erst dann rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden. Beschlüsse, welche eine Abänderung der Satzung bewirken, sind nur dann rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen wurden, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag und endet am einunddreißigsten Dezember zweitausenddreizehn.

**Art. 16.** Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen, und die Geschäftsführung erstellt den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

**Art. 17.** Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 18.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht der Gesellschafterversammlung zur freien Verfügung.

**Art. 19.** Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, welche nicht Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 20.** Für alle Punkte, welche nicht in dieser Satzung festgelegt sind, sind die gesetzlichen Bestimmungen anwendbar.

#### *Kosten:*

Die Kosten und Gebühren, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendvierhundert Euro (EUR 1.400,00) geschätzt.

#### *Beschlüsse:*

Sodann erklärt der alleinige Gesellschafter, vertreten wie eingangs erwähnt, folgende Beschlüsse zu fassen:

1. Die Zahl der Geschäftsführer wird auf eins festgesetzt.
2. Zum Geschäftsführer wird auf unbestimmte Dauer ernannt:  
Herr Bernd BUCHHOLZ, vorgeannt.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig verpflichtet.

3. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-6350 Dillingen, 6, route de Beaufort.

Worüber Urkunde, Aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.  
Und nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an den Komparenten, hat dieser die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: W. Zhang, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mai 2013. Relation: LAC / 2013 / 23370. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Irène THILL.

Für gleichlautende Kopie.

Luxemburg, den 29. Mai 2013.

Référence de publication: 2013069154/98.

(130085406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

**Crestbridge S.A., Société Anonyme,  
(anc. Dominion Corporate Group S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.617.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth of May.

Before the undersigned, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

- "DOMINION CORPORATE HOLDINGS LIMITED", having its registered office in 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 OBD, registered at the International Service Entity of Jersey under the number 77225, here represented by Mrs Anna D'Alimonte, Business Administrator, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 10 May 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Dominion Corporate Group S.A." in abbreviation DCG S.A. (hereinafter the "Company"), a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144617, incorporated pursuant to a notarial deed dated 30 January 2009, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated March 5, 2009, number 476. The Articles of Incorporation have been amended for the last time by a notarial deed on November 17, 2011, published in the Mémorial C, number 3194 of December 28, 2012. The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to change the name of the Company into CRESTBRIDGE S.A. becoming effective on June 3, 2013.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to amend the second paragraph of article 1 of the articles of incorporation of the Company, becoming effective on June 3, 2013, as follows:

"The Company exists under the name of "CRESTBRIDGE S.A.""

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,200.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le quinze mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

«DOMINION CORPORATE HOLDINGS LIMITED», avec siège social à 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 OBD, immatriculée au "International Service Entity of Jersey" sous le numéro 77225,

ici représenté par Madame Anna D'Alimonte, business administrator, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 mai 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'actionnaire unique de «Dominion Corporate Group S.A.» en abrégé DCG S.A. (ci après la "Société"), une société anonyme constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 9A boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159802, constituée suivant acte notarié en date du 30 janvier 2009, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 5 mars 2009, numéro 476. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 17 novembre 2011, publié au Mémorial C, numéro 3194 du 28 décembre 2011.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'actionnaire unique décide de modifier la dénomination de la Société en CRESTBRIDGE S.A. avec effet au 3 juin 2013.

#### *Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide d'amender le deuxième alinéa de l'article 1 des statuts avec effet au 3 juin 2013 comme suit:

«La Société adopte la dénomination de «CRESTBRIDGE S.A.»»

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 1.200.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. D'ALIMONTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2013. Relation: LAC/2013/23464. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013068958/81.

(130085269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

---

#### **Federal-Mogul Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 132.180.100,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 121.194.

#### *Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 23 Avril 2013*

En date du 23 Avril 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Christel Damaso, né le 24 Juin 19, Luxembourg, demeurant professionnellement au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet au 23 Avril 2013;

- nommer Monsieur Pieter-Jan van der Meer, né 30 Décembre 1968 in Rotterdam, Netherlands, avec adresse professionnelle au 102, rue des Maraîchères, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet au 23 Avril 2013;

- Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

Mr. Michael HAWARD, Gérant A  
Mr. Loic HANGRAN, Gérant A  
Mr. James DWIGHT KELLER, Gérant A  
Mr. Pieter-Jan van der MEER, Gérant B  
Mr. Thomas JENNISSEN, Gérant A;  
Mr. Faruk DURUSU, Gérant B;  
Mr. Philippe van den AVENNE, Gérant B;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Avril 2013.

Federal Mogul Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2013069033/27.

(130084824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

---

**DB Advisors SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.884.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 24. April 2013*

Die Generalversammlung bestätigt die folgenden Änderungen in der Zusammensetzung des Verwaltungsrates:

Es wird festgestellt und bestätigt, dass der Verwaltungsrat vorgeschlagen hat, Frau Petra Gerth, geschäftlich ansässig in D-60327 Frankfurt, Mainzer Landstrasse 178-190, in den Verwaltungsrat aufzunehmen. Es wird festgestellt und bestätigt, dass die Aufnahme von Frau Petra Gerth, geschäftlich ansässig in D-60327 Frankfurt, Mainzer Landstrasse 178-190, die Genehmigung der CSSF voraussetzt, die am 06. Mai 2013 erfolgt ist.

Es wird festgestellt und bestätigt, dass Herr Thomas Huth, geschäftlich ansässig in D-60327 Frankfurt, Mainzer Landstrasse 178-190, sein Mandat im Verwaltungsrat mit Ablauf des 23. April 2013 niedergelegt hat.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Klaus-Michael Vogel, geschäftlich ansässig in 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Klaus-Michael Vogel als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Manfred Bauer, geschäftlich ansässig in D-60327 Frankfurt, Mainzer Landstrasse 178-190, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Manfred Bauer als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Martin Schönefeld, geschäftlich ansässig in 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Martin Schönefeld als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Nikolaus Schmidt-Narischkin, geschäftlich ansässig in D-60327 Frankfurt, Mainzer Landstrasse 178-190, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Nikolaus Schmidt-Narischkin als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Alexander Preininger, geschäftlich ansässig in D-60327 Frankfurt, Mainzer Landstrasse 178-190, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Alexander Preininger als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Leif Bjurström, geschäftlich ansässig in 2, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg-Hamm, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Leif Bjurström als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Mandate sämtlicher Mitglieder des Verwaltungsrates enden anlässlich der ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und die über das Geschäftsjahr 2016 entscheidet.

Die Generalversammlung beschließt, die KPMG Luxembourg S.à.r.l., geschäftsansässig in 9, Allee Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 149 133, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2013 zu ernennen.

DB Advisors SICAV

Unterschriften

Référence de publication: 2013068964/46.

(130084783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

**OVC Property Services Limited Société Anonyme, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.201.

L'an deux mille treize, le quatorze mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société OVC Property Services Limited Société Anonyme, une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée en date du 14 mai 2008 suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1597 du 28 juin 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 139201.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Umberto CERASI, licencié en droit, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président nommé comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Myriam WAGNER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision sur la mise en liquidation de la société.
2. Nomination de ODESSA SECURITIES S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 30.000 (trente mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53<sup>rd</sup> Street East, République du Panama.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.



80907

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Umberto CERASI, Carine GRUNDHEBER, Myriam WAGNER,, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 mai 2013. Relation GRE/2013/2048. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013070640/62.

(130086831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

---

**DC Créations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.319.

---

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013068966/10.

(130085057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

---

**Dofilux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9696 Winseler, 67, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 163.615.

---

L'an deux mil treize, le trente avril

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz

A comparu:

1.- La société anonyme POES (anciennement CASSIBEL), ayant son siège social à L-5886 Alzingen, 494, Route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 144.844

ici représentée par son administrateur délégué Madame Dominique Tordeurs, demeurant à Alzingen, 494 route de Thionville

Laquelle comparante tel que représentée a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée «DOFILUX», a été constituée suivant acte reçu par le notaire Anja Holtz, alors de résidence à Wiltz, en date du 31 août 2011, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le 12 novembre 2011, numéro 2764;

- que les statuts de la société à responsabilité limitée «DOFILUX», ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Anja Holtz, alors de résidence à Wiltz, en date du 15 février 2012, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le 28 avril 2012, numéro 1090

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 163.615;

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune,

- que la comparante est la seule associée représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «Dofilux» avec siège social à L-9681 Roullingen, 14, Am Duerf

Ensuite la comparante, agissant comme prêtre, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Résolution Unique*

L'assemblée décide de changer le siège social de Roullingen à L-9696 Winseler, 67, Duerfstrooss et modifie l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Winseler.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée à 09.30 heures.

80908

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 675,-€

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Tordeurs, Wagner, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 02 mai 2013. Relation: WIL/2013/301. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013071091/44.

(130087493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Delamain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013068968/10.

(130084789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

---

**Brilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 169.045.

L'an deux mil treize, le dix-sept mai.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la société à responsabilité limitée BRILUX S.à r.l.

une société de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à L-1440 Luxembourg, 20 rue de l'Eau, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B169.045,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 mai 2012, publiée au Mémorial C numéro 1.623 du 28 juin 2012, page 77.888.

Ont comparu:

1) Monsieur Henry Emile BRIDEL, né le 27 juin 1946 à Rennes, demeurant F-33870 Vayres, 34 avenue d'Embeyres, époux de Madame Catherine Julia Francette FELIOT;

2) Monsieur Edouard BRIDEL, né le 17 janvier 1969 à Rennes, de nationalité française, demeurant 12, Wyndham Place, Londres W1 H 2PH (Royaume-Uni),

3) Monsieur Antoine BRIDEL, né le 26 avril 1971 à Rennes, de nationalité française, demeurant 11, rue Vergniaud - 33000 Bordeaux,

4) Monsieur Julien BRIDEL, né le 19 octobre 1979 à Rennes, de nationalité française, demeurant 27, Empire House Thurloe Place, SW7 2RU Londres (Royaume-Uni),

ici représentés par Maître Roy Reding, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé délivrée à Paris, Bordeaux et Londres, lesquelles procurations, après signature par toutes les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées dans le présent acte.

Les parties comparantes détiennent l'ensemble des 6.010 parts sociales de 1.000.-€ chacune dans le capital social de la Société s'élevant à 6.010.000.-€.

Les associés préqualifiés ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

Les associés décident de procéder à une augmentation de capital afin de porter le capital social de la société de son montant actuel de six millions dix mille euros (6.010.000.-€) à la somme de sept millions dix mille euros (7.010.000.-€), par l'émission de 1.000 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.000.-€, le tout moyennant un apport en nature, à savoir, une créance, certaine, liquide et exigible, à hauteur d'un million d'euros (1.000.000.-€).

*Deuxième résolution*

Les associés décident - tout en renonçant à tout éventuel droit préférentiel de souscription - d'admettre à la souscription de ladite augmentation Monsieur Edouard BRIDEL, né le 17 janvier 1969 à Rennes, de nationalité Française, demeurant 12, Wyndham Place, Londres W1 H 2PH (Royaume-Uni) prénommé.

*Intervention - Libération*

Sur ce Monsieur Edouard BRIDEL, prénommé- avec l'accord de tous les associés actuels - déclare souscrire les mille (1.000) parts nouvellement émises, d'une valeur nominale de mille euros (1.000.-€).

Les 1.000 nouvelles parts ont été intégralement libérées moyennant un apport en nature, à savoir, une créance, certaine, liquide et exigible détenue par le souscrivants à l'égard de la société, le tout à hauteur d'un million d'euros (1.000.000.-€).

La réalité de cet apport résulte encore d'un rapport dressé par Monsieur Edouard BRIDEL, en sa qualité de gérant de la société BRILUX S.à r.l.

A la suite de cette augmentation, le capital social est actuellement souscrit comme suit:

1) Monsieur Henry Emile BRIDEL, né le 27 juin 1946 à Rennes, demeurant F-33870 Vayres, 34 avenue d'Embeyres, époux de Madame Catherine Julia Francette FELIOT . . . . .	4.000 parts
2) Monsieur Edouard BRIDEL, né le 17 janvier 1969 à Rennes, de nationalité française, demeurant 12, Wyndham Place, Londres W1 H 2PH (Royaume-Uni) . . . . .	1.670 parts
3) Monsieur Antoine BRIDEL, né le 26 avril 1971 à Rennes, de nationalité française, demeurant 11, rue Vergniaud - 33000 Bordeaux . . . . .	670 parts
4) Monsieur Julien BRIDEL, né le 19 octobre 1979 à Rennes, de nationalité française, demeurant 27, Empire House Thurloe Place, SW7 2RU Londres (Royaume-Uni) . . . . .	670 parts
TOTAL: . . . . .	7.010 parts

*Troisième résolution*

Afin de refléter ce qui précède, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts, pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à sept millions dix mille euros (7.010.000.-€), représenté par sept mille dix (7.010) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.-€) chacune, entièrement libérée.»

*Quatrième résolution*

En conséquence de l'adoption de la première résolution, l'Assemblée autorise les Associés et notamment Edouard Bridel à nantir leurs parts sociales ou/et créances à l'encontre de la Société au profit de l'établissement Neuflyze OBC sis au 3 Avenue Hoche, 75008 Paris, France ou de tout autre établissement bancaire.

Les associés agréent Neuflyze OBC en qualité de nouvel associé en cas de réalisation du nantissement conformément à l'article 6 des statuts.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée, après lecture du rapport du Président, décide d'autoriser l'émission, d'un emprunt auprès des associés dont les principales caractéristiques seront les suivantes:

Emprunt Nominal pour la somme de treize millions neuf cent quatre-vingt-dix mille euros (13.990.000.-€), convertible à l'initiative de la Société. A défaut de conversion, il est décidé que la prime de remboursement doit être payée.

A l'initiative de la Société un remboursement anticipé est possible.

Pour le surplus, l'emprunt vient à échéance en date du 31 décembre 2018.

La prime de remboursement est indexée sur le résultat.

Subordination: OUI

L'emprunt sera souscrit comme suit:

- Henry Emile BRIDEL: 8.000.000.-
- Edouard BRIDEL: 3.330.000.-
- Antoine BRIDEL: 1.330.000.-
- Julien BRIDEL:1.330.000.-

L'Assemblée décide par ailleurs d'autoriser un emprunt «Senior» auprès d'Edouard BRIDEL dont les caractéristiques sont les suivantes:

Emprunt Nominal pour la somme de trois millions d'euros (3.000.000.-€), dont un remboursement anticipé, à l'initiative de la Société, est autorisé.

Echéance: 31.12.2014

Taux d'intérêt annuel: EURIBOR à trois mois majoré 2,75% soit actuellement 2,955% l'an

Conformément à l'article 12 des statuts de la Société, l'Assemblée autorise la gérance à signer tous documents nécessaires à la mise en place de l'emprunt ci-avant autorisé.

#### *Déclaration en matière de blanchiment*

Les associés uniques déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Estimation des frais*

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ quatre mille cinq cents euros (4.500.-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes la partie comparante et/ou signataire des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: R. REDING, K.REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 mai 2013. Relation: EAC/2013/6640. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): M.HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013068877/111.

(130085629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

### **West Air Sweden (Luxembourg Branch), Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 177.517.

#### **OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE**

*Décision de la gérance du 16.05.2013.*

La société WEST AIR SWEDEN AB ayant son siège social à S-402 29 GÖTEBORG, SUEDE, immatriculée au Bolagsverket Swedish Companies Registration Office de sous le numéro 556062-4420 ici représentée par son gérant unique Gustaf Thureborn, né le 07/03/1959 à Sveneby (S), demeurant à Skillnadsgatan 6 S-41656 Göteborg, a pris la décision d'ouvrir une succursale à Luxembourg avec effet au 16 mai 2013, en conformité avec l'article 160-2 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 du Grand-Duché de Luxembourg tel qu'il suit:

- a) adresse de la succursale: 2 rue Pletzer L-8080 Bertrange D/G de Luxembourg
- b) activité de la succursale: Transport de fret par voie aérien
- c) Données relatives à la personne morale de droit étranger:

West Air Sweden AB, la société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois de la Suède, ayant son siège social à Prästgaardsgatan 1, S-402 29 Göteborg Suède, immatriculée au Bolagsverket Swedish Companies Registration Office sous le numéro 556062-4420.

Personne(s) ayant le pouvoir d'engager la société Madame Claudia Ladkin Directeur de société, né le 29 Août 1963 à Jonsered, demeurant Lilla Mellebergsvägen 6 S-427 37 Billdal, Suède, agissant en qualité de gérant de la société West Air Sweden (Luxembourg Branch), nommé à cette fonction, pour une durée illimitée, aux termes de l'article 18 des statuts constitutifs,

- d) Nom d'exploitation WEST AIR Sweden (Luxembourg Branch)
- e) Est nommé représentante permanente de la succursale pour une durée indéterminée:

Madame Claudia Ladkin, Directeur de société, né 29 Août 1963 à Jonsered (S), demeurant au Lilla Mellebergsvägen 6, S-427 37 Billdal,; lequel dispose du pouvoir de représenter, en toutes circonstances, la succursale à l'égard de tiers par sa seule signature, jusqu'à sa révocation

f) Le représentant permanent sous la surveillance de la gérance de la société WEST AIR Sweden (Luxembourg Branch), sera tenu de faire toutes publications prévues par la directive 68/151/CEE.

g) A la clôture de chaque exercice social, le représentant permanent sera tenu de dresser un inventaire, et d'établir des documents comptables dans les conditions indiquées à l'article 160-3 de la loi sur les sociétés commerciales.

h) La gérance de la succursale WEST AIR Sweden (Luxembourg Branch), s'oblige à faire les publications nécessaires relatives à la fermeture de la succursale.

Görteborg, le 16 mai 2013.

Pour copie certifiée conforme

WEST AIR Sweden AB

Box 5433 Göteborg

Suède

Gustaf Thureborn

Référence de publication: 2013069502/41.

(130085321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

---

**Delicious S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5240 Sandweiler, 21, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 106.857.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013068969/10.

(130085088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

---

**Console S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5240 Sandweiler, 15A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 157.871.

L'an deux mille treize, le quinze mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Monsieur Bharat PATEL, employé privé, demeurant à L-5240 Sandweiler, 15A, rue Principale, né à Vadoli (Inde), le 27 août 1966,

2) Monsieur John HULME, employé privé, né à Ashton Under Lyne (Royaume-Uni) le 31 mars 1965, demeurant à L-6137 Junglinster, 18, rue Neuve,

tous les deux ici représentés par Danielle KIRSCH, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en vertu de deux procurations sous seing privé ci-annexées.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "CONSOLE S.à r.l.", avec siège social à Junglinster, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 17 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 380 du 25 février 2011, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de Junglinster, 18, rue Neuve à L-5240 Sandweiler, 15A, rue Principale.

*Deuxième résolution:*

Les associés décident de modifier l'article cinq des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Sandweiler

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.»

### Version anglaise de l'article 5:

" **Art. 5.** The registered office is established in Sandweiler. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners."

Ensuite les associés requièrent le notaire instrumentant de documenter la cession de parts suivantes:

#### *Cession de parts*

Monsieur John HULME, employé privé, né à Ashton Under Lyne (Royaume-Uni) le 31 mars 1965, demeurant à L-6137 Junglinster, 18, rue Neuve, ici représenté par Madame Danielle KRISCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée, déclare céder par les présentes les 49 (quarante-neuf) parts qu'il détient dans la Société à Monsieur Bharat PATEL, prénommé, ici représenté par Madame Danielle KIRSCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée,

au prix de EUR 6.125.- (six mille cent vingt-cinq euros).

Ce prix de cession a été payé par le cessionnaire au cédant qui le reconnaît et en consent bonne et valable quittance.

Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour et participera aux bénéfices à partir du même jour.

Suite à cette cession de parts les 100 (cent) parts représentatives du capital social sont détenues par l'associé unique Monsieur Bharat PATEL, prénommé.

Monsieur Bharat PATEL, prénommé, dûment représenté par Madame Danielle Kirsch, agissant en sa qualité de gérant déclare accepter la cession de parts sociales ci-avant documentée au nom de la Société conformément aux dispositions de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. KIRSCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2013. Relation: LAC/2013/23459. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013068937/55.

(130085236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

### **Ile aux Clowns asbl, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1354 Luxembourg, 12, allée du Carmel.

R.C.S. Luxembourg F 9.558.

#### STATUTS

#### **Dénomination**

Entre les soussignés:

1. Marco Besançon, de nationalité française, Clown, demeurant 15 rue Edison L-3462 Dudelange
2. Valérie Geoffrion, de nationalité française, Clown, demeurant 12 allée du Carmel L-1354 Luxembourg
3. Habla Lassouani, de nationalité française, Agent de développment culturel, demeurant 84 avenue André Malraux 57000 Metz (f)

Et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif et les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association a pour objet:

- L'Art du clown au service de la rencontre afin de lutter contre l'isolement, quelque soit ses formes (handicaps, vieillesse, maladies, exclusions..).
- L'amélioration de la qualité de vie des personnes concernées par la visite des clowns

**Art. 2.** L'association a son siège social à Luxembourg, 12 allée du Carmel, le siège social peut être transféré à tout autre endroit au Grand Duché de Luxembourg, par décision de l'Assemblée Générale extraordinaire prise conformément à l'article 10 des statuts.

**Art. 3.** Le nombre minimum des membres est de trois

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation



nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

**Art. 4.** Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration

Est réputé démissionnaire

- tout membre qui, après mise en demeure par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans un délai de 1 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

- Tout membre qui ne se présente pas au moins une fois dans l'année au conseil d'administration.

**Art. 5.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 2 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts.

Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Il est tenu de soumettre tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

**Art. 6.** L'assemblée générale a tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués au Conseil d'administration.

Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour les objets suivants:

1. la modification des statuts;
2. la nomination et la révocation des administrateurs;
3. l'approbation des budgets et des comptes;
4. la dissolution de l'association;

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du conseil d'administration ou lorsqu'un cinquième des membres en fait la demande.

Tous les membres de l'association doivent être convoqués aux assemblées générales au moins 15 jours avant la tenue de l'assemblée. L'ordre du jour doit être joint à cette convocation. Toute proposition, signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle, doit être porté à l'ordre du jour.

Pour les votes, il sera possible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite, un membre ne pouvant représenter qu'une seule personne à la fois.

Tous les membres ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents.

Un extrait du procès-verbal de chaque assemblée générale, comprenant les résolutions prises, sera publié, dans le mois de sa date, au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

**Art. 7.** Les membres de l'association, seront tenus de payer une cotisation annuelle dont le montant ne pourra pas dépasser 500 euros. Le montant sera déterminé chaque année par une résolution de l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement de l'un des membres.

**Art. 8.** Les ressources de l'association comprennent, en dehors des cotisations:

- Les revenus des biens et valeurs que l'association possède.
- Les subventions de l'Etat et des Communes, des établissements publics ou de tout organisme privé ou public, national ou international.
- Les dons et legs qu'elle peut recevoir.
- Toutes sommes perçues à l'occasion d'activités ou de manifestations organisées par l'association en vue de la réalisation de ses objectifs.
- De façon générale, toutes autres ressources autorisées par la loi.

**Art. 9.** L'association pourra constituer un fond de réserve comprenant entre autres les excédents de recettes annuelles sur les dépenses annuelles.

**Art. 10.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts que ci l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers de ces membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les eux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

1. La seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés;

2. la décision n'est admise, dans l'une ou l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;

3. si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des associés ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Toute modification aux statuts sera publiée, dans le mois de sa date, au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

**Art. 11.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux articles 20,22 de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 12.** En cas de dissolution, l'actif net sera affecté à une autre association sans but lucratif reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal ou à une fondation de droit luxembourgeois.

Signatures.

Référence de publication: 2013070221/97.

(130086178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**Diagonale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 107.587.

---

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013068971/10.

(130085678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

---

**Diantha S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 159.337.

---

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013068973/10.

(130085073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

---

**AS Habitat, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1250 Luxembourg, 139, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 122.917.

---

L'an deux mille treize, le vingt-quatre avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Amandio SIMOES, menuisier, né à Montemar-O-Velho, (Portugal), le 15 juillet 1965, demeurant à L-9186 Stegen, 5, Folkendengerstrooss.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la société à responsabilité limitée «AS HABITAT», avec siège social à L-2529 Howald, 30, rue des Scillas, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous numéro 95.337, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 245 du 24 février 2007.

II.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

III.- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

*Résolution unique*

L'associé unique décide transférer l'adresse du siège social vers L-1250 Luxembourg, 139, Avenue du Bois, et ce avec effet au 1er avril 2013, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg- Ville."

*Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Amandio SIMOES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 avril 2013. Relation GRE/2013/1801. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013069617/34.

(130085752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

**Dictea SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.456.

Les comptes annuels au 30.09.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DICTEA SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2013068975/11.

(130085493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

**BCW GP, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 172.038.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second of May.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- 1.- Mr. Michael Bonke, director, with professional address at D-94469 Deggendorf, Godehardstrasse 44.
- 2.- Mr. Armando Cesa, director, residing in I-13894 Gaglianico, via Repubblica.
- 3.- The company of German law Bert Wilden New Trends GmbH, having its registered office at D-93047 Regensburg, Hundsumkehr 5, registered with the Bavaria District Court Regensburg under the number HRB 10552.

The appearing parties are here represented by Ms. Peggy SIMON, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt, by virtue of three proxies given under private seal.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") BCW GP, having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 172.038 (NIN 2012 2440 045), incorporated by deed of the notary Joëlle BADEN, residing in Luxembourg, on the 2<sup>nd</sup> of October 2012, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2743 of November 12, 2012.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12.500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

III. The appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders resolved to transfer with immediate effect the registered seat of the Company from L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller to L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the shareholders resolved to amend article 4 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

" **Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in Senningerberg, municipality of Niederanven.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to proxyholder of the appearing parties, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Michael Bonke, administrateur de société, demeurant professionnellement à D-94469 Deggendorf, Godehardstrasse 44.

2.- Monsieur Armando Cesa, administrateur de société, demeurant à I-13894 Gaglianico, via Repubblica 4.

3.- La société de droit allemand Bert Wilden New Trends GmbH, ayant son siège social à D-93047 Regensburg, Hundsumkehr 5, inscrite auprès du Tribunal d'instance Regensburg, Bavière, sous le numéro HRB 10552.

Les parties comparantes sont ici représentées par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles parties comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les parties comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée BCW GP, avec siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 172.038 (NIN 2012 2440 045),

constituée suivant acte reçu par le notaire Joëlle BADEN, de résidence à Luxembourg, en date du 2 octobre 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2743 du 12 novembre 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

III. Les parties comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés ont décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société de L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller à L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

*Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, les associés ont décidé de modifier et reformuler l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, commune de Niederanven.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une traduction française.

A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 24 mai 2013. Relation: ECH/2013/981. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

Pour expédition conforme délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 juin 2013.

Référence de publication: 2013070966/97.

(130087977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Dictea SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 136.456.

---

Les comptes annuels au 30.09.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DICTEA SA  
Société Anonyme

Référence de publication: 2013068977/11.

(130085501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

---

**Cross Media Publishing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2738 Luxembourg, 50, rue Paul Wilwertz.  
R.C.S. Luxembourg B 149.815.

---

L'an deux mil treize, le vingt-troisième jour de mai.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Madame Maryse GOEDERTZ, née à Luxembourg, le 8 mars 1954, demeurant à L-2738 Luxembourg, 50, rue Paul Wilwertz;

2.- Monsieur Claude PRUD'HOMME, né à Luxembourg, le 14 août 1955, demeurant à L-7570 Mersch, 100, rue Nic Welter, ici représenté par Madame Maryse GOEDERTZ, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 16 mai 2013 qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, prénommés sous 1° et 2°, représentés comme dit ci-avant, déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée Cross Media Publishing S.à r.l., avec siège social à L-7220 Walferdange, 42, route de Diekirch, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 149815, constituée par acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 novembre 2009, publié au Mémorial C du 6 janvier 2010, numéro 25.

Les associés, prénommés, ont prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-7220 Walferdange, 42, route de Diekirch, à L-2738 Luxembourg, 50, rue Paul Wilwertz.

*Deuxième résolution*

En conséquence les associés décident de modifier la première phrase de l'article deux des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 2. (Première phrase).** "Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg."

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (1.100.-EUR).

*Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Maryse Goedertz, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 mai 2013. LAC / 2013 / 23906. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013071059/43.

(130087812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**DS Création S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 75.753.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013068980/10.

(130085087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

---

**Dubimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 87.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013068983/10.

(130085023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

---

**RGC GP Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 163.401.

*Aufgrund eines Beschlusses der Alleingesellschafterin vom 17. Mai 2013:*

RGC JV Co. S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 168.492

wurden folgende Personen als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen:

- a) Herr José Maria Ortiz, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern
- b) Herr Richard Goddard, geschäftsansässig in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg



c) Herr Ulrich Binningen geschäftsansässig in 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen und folgende Personen zu Geschäftsführern der Gesellschaft ernannt:

a) Dr. Volker Kraft, geboren am 26 Juni 1972 in Rheden, Niederlande, geschäftsansässig in Heegbarg 30, D-22391 Hamburg

b) Herr Ruediger Cornehl, geboren am 12 März 1958 in Hamburg, Deutschland, geschäftsansässig in Heegbarg 30, D-22391 Hamburg

c) Dr. Thomas Finne, geboren am 8 September 1958 in Detmold, Deutschland, geschäftsansässig in Wandsbeker Strasse 3-7, D-22179 Hamburg

d) Herr Henning Eggers, geboren am 31 Juli 1969 in Soltau, Deutschland, geschäftsansässig in Wandsbeker Strasse 3-7, D-22179 Hamburg

Seit diesem Tag sind Geschäftsführer der Gesellschaft:

e) Dr. Volker Kraft, geschäftsansässig in Heegbarg 30, D-22391 Hamburg

f) Herr Ruediger Cornehl, geschäftsansässig in Heegbarg 30, D-22391 Hamburg

g) Dr. Thomas Finne, geschäftsansässig in Wandsbeker Strasse 3-7, D-22179 Hamburg

h) Herr Henning Eggers, geschäftsansässig in Wandsbeker Strasse 3-7, D-22179 Hamburg

Contern, 21 Mai 2013.

RGC GP Co. S.à r.l.

Dr. Volker Kraft / Ruediger Cornehl

*Geschäftsführer / Geschäftsführer*

Référence de publication: 2013070698/34.

(130087247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

**Dubimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 87.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013068984/10.

(130085024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

**Dubimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 87.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013068986/10.

(130085026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

**Santé S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.911.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg en date du 15 mai 2013, que les mandats des administrateurs suivants ont été prolongés jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2016:

- Santé Europe Investissements S.à r.l., représentée par Ross Mc Innes;
- Santé Europe Participations S.à r.l., représentée par Ingrid Moinet;
- DeA Capital Investments S.A., représentée par Corrado Pià;
- M. Antonino Ligresti;
- M. Alessandro Bertani;
- M. Paolo Ceretti; et

- M. Carlo Frau.

que le mandat de commissaire aux comptes de FAcTS Services S.A. (anciennement FAcTS Services S.à r.l.) a été prolongé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014;

et que les mandats de réviseurs d'entreprises agréés de KPMG Luxembourg (anciennement KPMG Audit) et Van Cauter - Snauwaert & Co S.à.r.l. ont été prolongés jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Le conseil d'administration de la Société se compose dès lors comme suit:

- Santé Europe Investissements S.à r.l., représentée par Ross Mc Innes;
- Santé Europe Participations S.à r.l., représentée par Ingrid Moinet;
- DeA Capital Investments S.A., représentée par Corrado Pià;
- M. Antonino Ligresti;
- M. Alessandro Bertani;
- M. Paolo Ceretti; et
- M. Carlo Frau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013071659/34.

(130087944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Dubimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 87.223.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013068987/10.

(130085027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

---

**Dubimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 87.223.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013068988/10.

(130085028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

---

**Ficel Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 137.321.

---

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 4 juin 2013 que:

- le mandat des administrateurs en place est renouvelé pour une durée de six ans et arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2018.

- Monsieur Romain NILLES, Expert-comptable, né à Ettelbruck le 29 août 1967, demeurant professionnellement 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg a été nommé administrateur de la Société.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Romain NILLES prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2018.

- le mandat de Commissaire de LUX-AUDIT S.A. est renouvelé pour une durée de six ans et arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2018.

- Monsieur Dan EPPS, Conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt est nommé Président du conseil d'administration pour toute la durée de son mandat d'administrateur soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2018.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2018:

- Monsieur Dan EPPS, Conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, Président du conseil d'administration
- Monsieur Max GALOWICH, Juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt
- Monsieur Jean-Paul FRANK, Expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt
- Monsieur Steve KIEFFER, Expert-comptable, demeurant professionnellement 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg
- Monsieur Romain NILLES, Expert-comptable, demeurant professionnellement 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg

Luxembourg, le 4 juin 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013071908/34.

(130088529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2013.

---

**Dubimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 87.223.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013068990/10.

(130085030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

---

**Picea Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 52.858.

---

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 mai 2013*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Alain STEICHEN, docteur en droit, demeurant professionnellement au 2, rue Peternelchen, L - 2370 Howald;
- Monsieur Larry PILLARD, directeur de sociétés, demeurant au 25, chemin des Cerisiers, CH - 1009 Pully;
- Monsieur Pit RECKINGER, avocat, demeurant professionnellement au 2, place Winston Churchill, L - 2014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013069316/17.

(130085590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

---

**Perignon Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 72.008.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069315/10.

(130085035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

---

**GLN Investment, Société Anonyme.**

Siège social: L-1356 Luxembourg, 1, rue des Coquelicots.  
R.C.S. Luxembourg B 84.936.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire tenue en date du 29 mai 2013*

1. Les mandats d'Administrateur de Madame Viviane GRAFFE, demeurant professionnellement au 1, rue des Coquelicots, L-1356 Luxembourg et de Monsieur Bruno LAMBERT demeurant professionnellement au 1, rue des Coquelicots, L-1356 Luxembourg, sont renouvelés pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014. Monsieur Paul GERVIS, demeurant professionnellement au 1, rue des Coquelicots, L-1356 Luxembourg est nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Jean MEDERNACH, pour une période d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

2. Le mandat du Commissaire aux Comptes, FIN-CONTROLE SA, Société Anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est renouvelé pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 29 mai 2013.

Pour GLN INVESTMENT

Signatures

Référence de publication: 2013069074/20.

(130085295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

**Duemme International Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 138.740.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 10 avril 2013*

Monsieur VENTOLA Fabio, Monsieur GUDENBURG Georges, Monsieur Giovanni LAINATI sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'an 2014.

Monsieur PENNA Antonio Maria ne renouvelle pas ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué.

Monsieur GREGO Claudio ne renouvelle pas son mandat d'administrateur.

Monsieur RAUSCH Robert, administrateur d'institutions financières, né le 16.07.1966 à Hannover (Allemagne), domicilié au 114, Weinberg strasse, CH-8006 Zurich, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra échéance lors de l'Assemblée Générale de l'an 2014.

Ernst & Young Société Anonyme, RCSL B47771, avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, est nommée réviseur d'entreprises en remplacement de PRICEWATERHOUSECOOPERS SARL. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

DUEMME INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

Fabio VENTOLA / Georges GUDENBURG

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013068992/24.

(130084798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

**Bitburger-Naturhäuser GmbH (luxemburgische Niederlassung), Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 177.529.

*Statuten der Zweigniederlassung im Grossherzogtum Luxemburg*

Bezeichnung der Zweigniederlassung: Bitburger-Naturhäuser GmbH (luxemburgische Niederlassung)

Adresse: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie

Tätigkeiten: Gegenstand des Unternehmens ist der Vertrieb von Naturhäusern aus nachwachsenden Rohstoffen, Leichtbetonbauelementen und Baufertigteilen, die Erstellung von schlüsselfertigen Häusern, insbesondere unter der Bezeichnung „BitburgerNaturhäuser“ der Erwerb und die Veräußerung von Immobilien, die Durchführung und Vorbereitung

von Bauvorhaben, die Baubetreuung, wobei die Ausführung der Bauarbeiten in allen Fällen durch Dritte vorgenommen wird, die Vermittlung und Vermarktung von Immobilien, die Projektentwicklung im Immobilienbereich, Bauunternehmen

Handlungsbevollmächtigter der Zweigniederlassung: Herr Jörg Herbert Peters, geboren am 17/12/1970 in Gerolstein (D), wohnhaft in D-54636, Gartenstrasse 4

Die Zweigniederlassung wird durch die alleinige Unterschrift des Handlungsbevollmächtigten rechtmässig verpflichtet Muttergesellschaft:

Bitburger-Naturhäuser GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung,  
registriert unter der Nummer Handelsregister B des Amtsgerichts Wittlich 32568  
mit dem Gesellschaftssitz in D-54636 Wolsfeld, An der Europastrasse

Geschäftsführung der Muttergesellschaft:

- Herr Jörg Herbert Peters, Geschäftsführer, geboren am 17/12/1970 in Gerolstein (D), wohnhaft in D-54636, Gartenstrasse 4

- Markus Willi Peters, Geschäftsführer, geboren am 20/05/1973 in Gerolstein (D), wohnhaft in D-54636, Gartenstrasse 4

Luxemburg, den 13/05/2013.

Bitburger-Naturhäuser GmbH

Référence de publication: 2013069631/30.

(130085919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

### **Erste Luxemburger Forderungsankaufgesellschaft AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2510 Luxembourg, 31, rue Schafsstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 136.548.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre vom 6. Juni 2012 (die „Versammlung“)*

Herr Frank Wagener wird als Mitglied des Verwaltungsrates bestätigt. Das Mandat dauert vom 8. Dezember 2011 bis zur Hauptversammlung die im Jahre 2013 stattfinden wird.

Beglaubigte Kopie

Für die Gesellschaft

Unterschriften

Référence de publication: 2013068997/14.

(130085543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

### **Domaine de Schengen, société civile, Société Civile.**

Siège social: L-5675 Burmerange, 1, rue de Schengen.

R.C.S. Luxembourg E 5.089.

#### STATUTS

L'an deux mille treize, le 27 du mois de mai, les soussignés

1. Monsieur Georges LAUX, mecanicien d'avion, demeurant à Burmerange, 7, rue Flammang
2. Monsieur Jérôme BRITZ, fonctionnaire communal, demeurant à Burmerange, 1, rue de Schengen
3. Monsieur Patrick GOEHLER, ouvrier communal, demeurant à Elvange, 5, rue G. Bertrand Ont décidé de créer une société civile et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

#### **I. Objet - Dénomination - Durée - Sièg**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société civile régie par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par les articles 1832 et suivants du Code Civil.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation de vignobles en vue de la production de vin pour le besoin propre des sociétaires. Des surplus éventuels de raisins pourront être vendus à des tiers.

**Art. 3.** La dénomination de la société civile est «Domaine de Schengen, société civile».

**Art. 4.** Le siège social de la société est établi à L-5675 Burmerange, 1, rue de Schengen. Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des sociétaires décidant à la majorité des voix.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des sociétaires décidant à la majorité des voix et des participations.

## II. Apports - Capital social - Cession des parts - Droits des associés

**Art. 6.** Il est créé trente (30) parts d'Intérêt d'une valeur nominale de cent (100,00) euros (EUR) chacune attribuées comme suit à chacun des sociétaires en fonction de son apport:

1) Monsieur Georges Laux, préqualifié, dix parts d'intérêt . . . . .	10
2) Monsieur Jérôme Britz, préqualifié, dix parts d'intérêt . . . . .	10
3) Monsieur Patrick Goehler, préqualifié, dix parts d'intérêt: . . . . .	10
Total: trente parts d'intérêt . . . . .	30

Le fonds social de trois mille (3 000,00) euros (EUR) a été mis en espèces à la disposition de la société, ce que les sociétaires reconnaissent mutuellement.

**Art. 7.** La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sont librement cessibles entre sociétaires.

**Art. 8.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 9.** Dans leurs rapports respectifs, les sociétaires sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre des parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de ta Société, les sociétaires sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiennent des engagements au nom de la société, les sociétaires devront, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les sociétaires, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente Société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 10.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs sociétaires, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers du sociétaire ou des sociétaires décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs sociétaires ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres sociétaires, à l'exclusion du ou des sociétaires en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par mandataire commun pris parmi les autres sociétaires.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

## III. Administration de la société

**Art. 11.** L'administration et la gestion de la société sont exercées conjointement par les sociétaires.

**Art. 12.** La gestion journalière de la société peut cependant être confiée à un ou plusieurs sociétaires qui représenteront alors la société vis-à-vis des tiers. La durée de leur mandat est fixée par l'assemblée générale.

**Art. 13.** Chacun des sociétaires a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Les sociétaires peuvent cependant nommer un des leurs qui exercera le droit de surveillance et de contrôle en leur lieu et place.

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et qui termine de 31 décembre 2013.

## IV. Assemblée générale

**Art. 15.** Les sociétaires se réunissent en assemblée générale extraordinaire chaque fois que les intérêts de la société l'exigent et au moins une fois l'an en assemblée ordinaire pour l'examen des comptes de la société.

Toute assemblée doit se tenir dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par l'un quelconque des sociétaires.

**Art. 16.** L'assemblée générale ordinaire procède à l'examen des affaires sociales, et discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle délibère et vote sur toutes propositions portées à l'ordre du jour.

**Art. 17.** Dans toutes assemblées générales chaque part donne droit à une voix.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêt entre usufruitier et nu-propriétaire, le droit de vote appartient à l'usufruitier.



**Art. 18.** L'assemblée générale extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance.

#### **V. Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins d'un des sociétaires dont les attributions seront fixées par les sociétaires réunis en assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée générale extraordinaire peut cependant décider à la majorité des voix que la liquidation sera confiée à un homme de l'art non sociétaire.

##### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, charges et rémunérations qui incombent à la société à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à deux cents (200,00) euros.

##### *Réunion en Assemblée Générale*

Et à l'instant, les soussignés se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Les messieurs Georges LAUX, Jérôme BRITZ et Patrick GOEHLER sont nommés pour l'administration et la gestion de la société pour une durée indéterminée. Ils auront tous les pouvoirs prévus au point III. des statuts. La société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque sociétaire.

2. Le siège social de la société est établi à L-5675 Burmerange, 1, rue de Schengen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait en trois exemplaires à Burmerange, le 27 mai 2013. Georges LAUX / Jérôme BRITZ / Patrick GOEHLER.

Référence de publication: 2013069729/94.

(130086010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

#### **Eurooffice 491 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.956.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66492 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013068999/10.

(130085196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

---

#### **Evalex Construction Sarl, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-9964 Huldange, 49, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 177.501.

---

#### **OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE**

Je soussigné Irfan Rehman ABDUL, Directeur de la société Evalex Construction LTD immatriculée à Londres (Limited Company "société à responsabilité limitée" enregistrée au registre Companies House au N°: 8545697) souhaite créer la succursale Evalex Construction SARL à 49 Duarrefstrooss, L-9964 Huldange

Cette succursale aura pour objet:

- Commerce/négoce de matériel de constructions
- Import/Export d'outil de BTP
- Conseil dans le choix des matériaux de constructions
- Conseil et assistance en aménagement d'intérieur

La date de démarrage de l'activité est prévue pour le 28/05/2013.

Le représentant de la succursale au Grand Duché de Luxembourg sera Monsieur Irfan Rehman ABDUL. Il a le pouvoir de signature et tous les pouvoirs au sein de la succursale et vis à vis des tiers.

Irfan Rehman ABDUL

Directeur

Référence de publication: 2013069000/21.

(130085290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

---

**GPB Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.  
R.C.S. Luxembourg B 130.596.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en date du 21 mai 2013*

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en date du 21 mai 2013 que:

- les mandats de Mme. Irina Chouprinenko, Mme. Aylin Suntay, M. Alexey Matveev et de M. Michel Wolter ont été renouvelés pour une durée expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2014 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2013;

Suite à ce qui précède, le conseil d'administration de la Société est composé des personnes suivantes:

- M. Alexey Matveev (président);
- Mme. Irina Chouprinenko;
- Mme. Aylin Suntay;
- M. Michel Wolter.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

*Pour GPB Asset Management S.A.*

S. Curfs

*Head, Legal & Compliance*

Référence de publication: 2013069079/23.

(130085182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

---

**Easy Way, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, avenue de la Reine.  
R.C.S. Luxembourg B 152.269.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069001/10.

(130085298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

---

**Easy Rider, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2441 Luxembourg, 221, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 36.078.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 29/05/2013.

Référence de publication: 2013069002/10.

(130085504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

---

**Lion/Niagara Luxembourg II, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 205.404,63.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 123.652.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 avril 2013*

En date du 25 avril 2013, l'associé unique a décidé comme suit:

- Le mandat de Réviseur d'Entreprises Agréé de KPMG Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B103.065 et ayant son siège social au 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg n'a pas été reconduit

- De nommer KPMG Luxembourg immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 149.133 et ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé

avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Son mandat prendra fin lors de l'approbation des comptes au 31 décembre 2012 par l'associé unique.

- D'accepter la démission de Johan DEJANS de son mandat de Gérant de catégorie B et Vice-Président du Conseil de gérance avec effet au 25 avril 2013.

- De nommer Elizabeth TIMMER, née le 24 juillet 1965 à Zuiderlijke IJsselmeerpolder (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que Gérant de catégorie B avec effet au 25 avril 2013. Son mandat aura une durée indéterminée.

Le conseil de gérance sera désormais composé comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- Paul COOPER
- Francisco Javier FERRAN LARAZ

*Gérants de catégorie B:*

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Richard BREKELMANS
- Elizabeth TIMMER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2013.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013072835/34.

(130089956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Elektra Finanzierung A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 41.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ELEKTRA FINANZIERUNG A.G.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013069004/11.

(130085224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

---

**Elia Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 86.097.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069005/10.

(130085562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

---

**Exclusive Color S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 124, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 160.061.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-4940 Bascharage, le 18 avril 2013.

Monsieur SALVALAGGIO Ghislain

*Gérant unique*

Référence de publication: 2013069029/12.

(130084948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

---

**European Training & Certification Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 160.427.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 avril 2011, publié au Mémorial C numéro 1453 du 02 juillet 2011

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069027/11.

(130085051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

---

**Global Resources Investments S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 152.181.

*Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 27 mai 2013*

La société TCA DOMICILIATIONS SARL, résilie le contrat de domiciliation signé avec la société GLOBAL RESOURCES INVESTMENTS SA, ayant son siège social à 61 Route de Longwy, L-8080 Bertrange, immatriculée au RCSL sous le numéro B 152 181.

Fait à Bertrange, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013069076/11.

(130085102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

---

**Encyclopaedia Britannica Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 55.850.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013069007/10.

(130085383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

---

**Endurance HC Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 133.230.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013069008/10.

(130085348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

---

**HRK Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 105.899.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013069104/12.

(130085434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

---